

# Erreurs lors des concours de PCEM1

Etat des lieux de 2004 à 2008

Rapport ANEMF 2008

**Célia Chiron**, Vice-présidente en charge des études médicales  
**William Dronne**, Vice-président en charge de la communication

# **-Sommaire-**

## **1. Introduction**

## **2. Les types d'erreurs**

- 2.1. Avant l'épreuve
- 2.2. Pendant l'épreuve
- 2.3. Après l'épreuve

## **3. Les conséquences**

- 3.1. Conséquences pour les étudiants
- 3.2. Conséquences pour les facultés

## **4. Etat des lieux : à l'heure actuelle**

## **5. Conclusion**

## **6. Annexes**

# 1. Introduction.

La première année des études médicales (PCEM1) regroupant actuellement les filières de médecine, odontologie, sage femme - et paramédicales (masso-kinésithérapie et ergothérapie) dans certaines facultés - est sanctionnée par un concours dont le nombre de places est défini par le *numerus clausus*, fixé chaque année par arrêté du Ministère de la Santé.

Bien qu'en augmentation constante depuis l'année universitaire 2001, le *numerus clausus* fortement limitatif du nombre de places, engendre une pression considérable pour ces candidats dont seulement, 10 à 20% selon les facultés, pourront passer en deuxième année.

Consciente du climat de tension et d'angoisse régnant en première année de médecine, Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, insiste auprès des doyens depuis septembre 2007, leur demandant de redoubler de vigilance afin d'éviter les erreurs dans l'organisation des concours de première année.

Mise en place il y a plus de trente ans, la procédure du concours devrait aujourd'hui être extrêmement cadrée : précautions prises, consignes données au préalable et strictement appliquées ne laissant pas la moindre place à la survenue d'incidents.

Pourtant après analyse du déroulement des concours de PCEM 1 des quatre dernières années, nous sommes amenés à dresser un tableau bien différent de cette théorie.

## 2. Les types d'erreurs rencontrées.

Les erreurs fréquemment rencontrées dans les concours de première année de médecine peuvent être regroupées en 3 catégories par rapport au moment où elles surviennent (cf. Annexe 1).

### 2.1. Avant l'épreuve.

Le premier lot regroupe les erreurs entrant sous la responsabilité du professeur ou de l'administration :

La plupart du temps, ces litiges sont le résultat de fautes d'énoncé (QCM avec patron de réponses ne comprenant aucune bonne réponse), de questions hors programme ou de sujets mal imprimés.

En quatre ans, dix épreuves ont dû être annulées puis repassées après la fin du concours suite à ce type d'erreur :

Ce fut le cas à :

- Angers en 2007 (embryologie)
- Clermont Ferrand en 2006 (anatomie)
- Lyon Laënnec en 2008 (physique)
- Nancy en 2004 (anatomie)
- Nice en 2006 (biologie cellulaire)
- Paris Ouest en 2006 (anatomie)
- Poitiers en 2008 (biophysique)
- Strasbourg en 2006 (anatomie et chimie)
- Toulouse Rangueil en 2005 (physiologie)

De la même manière, les fautes de numérotation d'items mettent les candidats dans l'embarras malgré leurs connaissances sur la question. Exemple de Dijon en 2006 où l'épreuve de physiologie a dû être reportée lorsque le jury s'est rendu compte de l'existence de 2 réponses A dans un QCM.

Parmi les erreurs logistiques, nous pouvons citer l'épreuve de chimie générale à Nice en 2004 où les étudiants ont eu la surprise de découvrir les réponses directement soulignées sur l'énoncé ; aucun sujet de secours n'ayant été prévu, l'épreuve a été repassée alors que les cours du deuxième semestre avaient débuté.

Autre exemple à Lyon Laënnec qui a obligé l'ensemble des étudiants à repasser l'épreuve de physiologie suite à l'absence de la dernière page du sujet des étudiants bénéficiant du tiers temps.



Association  
en 1

Souvent secondaires à des fautes de frappe, ces erreurs peuvent aisément être évitées par la simple relecture des sujets et vérification du nombre total de pages avant impression.

## 2.2. Pendant l'épreuve.

Conséquence d'un défaut de communication entre les organisateurs, le non respect de consignes identiques remet en cause le principe d'égalité des chances entre les étudiants lors du concours.

C'est une erreur de ce type qui a été responsable de la polémique de Lille en 2007 où certains étudiants se sont vus interdire les calculatrices alors que d'autres ont pu les conserver.

Nous pouvons également citer l'incident de Limoges en 2008 où les étudiants d'un amphithéâtre ont pu écrire au verso des copies se trouvant alors avantagés vis-à-vis des étudiants composant dans l'autre amphithéâtre et limités à un recto.

Événements indépendants des facultés, les retards des étudiants ne sont normalement pas tolérés, mais ceux-ci peuvent s'avérer problématiques lorsque c'est l'épreuve elle-même qui a débuté en avance comme ce fût le cas pour les étudiants de Limoges en 2008 qui ont dû repasser l'épreuve de psychologie.

Plus original à Lyon Nord en 2004, les organisateurs de l'épreuve de biochimie-biologie cellulaire ont décidé de scinder l'épreuve en deux, permettant une pause intermédiaire de quinze minutes bien qu'une seule grille de réponse ne soit prévue pour l'ensemble de cette épreuve. Ce vice de procédure laissant aux étudiants la possibilité de communiquer librement sur les sujets, l'épreuve a dû être repassée plus tard dans des conditions normales.

## 2.3. Après l'épreuve.

Il est fréquent de voir publiés de nouveaux classements quelques temps après le premier affichage pour diverses causes : pertes de copie, erreurs de pondération des notes, problèmes de correction ou fautes administratives.

Moindre mal pour les facultés, ces problèmes conduisent rarement à la réorganisation du concours en entier. Les répercussions touchent principalement les étudiants, certains se voyant déclassés alors qu'ils étaient assurés de leur réussite par affichage du classement quelques jours plus tôt.

Chaque année, des étudiants font les frais de la négligence des organisateurs :

2004 : Besançon, Toulouse Ranguel

2005 : Nantes, Paris Descartes, Paris Bichat Lariboisière

2006 : Strasbourg, Paris Ouest

2007 : Dijon, Paris Ouest

2008 : Brest, Dijon, Paris Descartes, Rennes.

Les erreurs commises ne devraient avoir aucune conséquence négative sur les étudiants eux-mêmes.

Faute de pouvoir augmenter exceptionnellement le numerus clausus lorsque ces problèmes surviennent, la solution optimale et consensuelle reste la rigueur.

**ANEMF**

**5, rue Frédéric Lemaître 75020 PARIS**

Tel 01.40.33.70.72 / Fax 06.88.65.59.76 / Secrétaire Général 06.88.65.59.76

## 3. Conséquences.

### 3.1. Conséquences pour les étudiants.

Déjà fragilisés par les nombreuses concessions effectuées tout au long de l'année, les décisions d'annulation avec report d'épreuve ou reclassement sont vécues comme un bouleversement psychologique pour ces étudiants qui jouent leur avenir lors de ce concours.

En effet, c'est au terme de ce véritable marathon, alors que les étudiants peuvent pour la première fois depuis un an relâcher la pression et mettre en application leurs projets de vacances, que ceux-ci se font de nouveau convoquer.

De plus, ces nouvelles épreuves se déroulent souvent dans des conditions inadaptées : repassées tardivement en soirée ou dans des hangars non chauffés...

Plus grand encore est le désarroi ressenti quand la parution du nouveau classement annonce à l'étudiant qu'il est recalé après la joie de la réussite quelques jours auparavant.

Un mélange d'indignation, de colère et d'exaspération face à la négligence des enseignants ou les laisser-allers de l'administration se joignent alors à la remise en cause de l'étudiant ayant enduré une voir deux années de sacrifice et de travail acharné.

Bien qu'étant capables de faire d'énormes sacrifices en vue de la réussite du concours, les étudiants en PCEM1 sont en droit d'attendre un minimum de respect à leur égard de la part des administrations. Or la multiplicité des erreurs et surtout leur récurrence sur l'ensemble du territoire témoignent du contraire.

## 3.2. Conséquences pour les facultés.

En plus d'être considérablement discréditées aux yeux des étudiants, de leurs parents, du corps enseignant ou du reste de l'université par la polémique engendrée, les facultés subissent aussi les conséquences financières de leur négligence.

L'erreur d'un correcteur peut en effet coûter très cher aux facultés de médecine: un dépôt de recours devant le tribunal administratif remet en cause l'intégralité du concours obligeant à réorganiser la totalité des épreuves.

Les facultés préférant souvent devancer cette option compliquée et éviter la multiplication des poursuites judiciaires, il est plus fréquent de voir l'épreuve litigieuse être repassée seule, ce qui demande tout de même un investissement conséquent :

Envoyer un recommandé avec accusé de réception à l'ensemble des étudiants inscrits, louer une salle, faire appel à des examinateurs et des correcteurs, toutes ces mesures indispensables au report d'une épreuve ont un coût se chiffrant en dizaines de milliers d'euros ; somme qui pourrait être investie dans de nombreux outils pédagogiques...

Le scandale du concours Lillois de juin 2007 a généré un désordre politico-juridique plaçant la faculté et les étudiants dans une situation indigne d'un établissement d'enseignement supérieur.

De plus, à la suite d'une demande de recours en tribunal administratif par un étudiant, l'université peut se voir condamnée à dédommager financièrement les étudiants lésés. C'est ce que l'on a pu observer à plusieurs reprises lors de l'absence de double signature de certaines copies d'épreuves rédactionnelles témoignant du non respect de la double correction de rigueur dans ces disciplines.

## 4. Etat des lieux : à l'heure actuelle.

Il serait légitime de penser que de telles erreurs appellent à la rigueur ; et pourtant il n'en est rien.

Dans certaines villes, ces failles dans l'organisation du concours sont devenues quasi-systématiques, engendrant chez les étudiants un stress supplémentaire, parfois handicapant lors de la préparation des épreuves. Nous pouvons citer la faculté de Dijon qui a dû annuler une épreuve de physiologie en 2006 suite à une erreur dans un QCM mais a également fait paraître de nouveaux classements à l'issue des concours de 2007 et 2008 (Cf. Annexes 1 et 2).

Malgré une première erreur lors d'une épreuve, certaines facultés ne sont toujours pas plus vigilantes lors de la réorganisation de celle-ci, comme peuvent en témoigner avec amertume les étudiants des promotions de PCEM1 de Strasbourg en 2006 qui ont repassé deux fois les épreuves de chimie et anatomie, puis vu leur classement initial modifié.

Ces erreurs d'organisation sont malheureusement récurrentes: depuis 2004, 28 annulations d'épreuves et 13 nouveaux classements ont affligé quelques 16500 étudiants, issus de 16 facultés.

Le graphique en annexe 3 montre l'évolution du nombre de ces erreurs depuis 2004.

## 5. Conclusion.

L'objet de ce rapport n'est en aucun cas de stigmatiser certaines facultés, cependant la répétition de ces incidents majeurs doit faire réagir, Doyens en tête.

Ces derniers doivent veiller à la clarification des règles avant le concours et au bon déroulement des épreuves ainsi que des corrections.

Le constat actuel montre bien les failles de l'Université sur l'organisation des épreuves de la PCEM1. C'est pourquoi, la lettre de cadrage se doit de présenter des dispositions communes à toutes les facultés sur la rigueur et le respect des règles autour des épreuves de la L1 Santé et non être livrée seulement au libre arbitre des dirigeants universitaires.

Les dommages psychologiques pour les étudiants et financiers pour les facultés peuvent être lourds de conséquences. Il est urgent que le respect des règles, de l'équité soit de rigueur. La vigilance de l'ensemble de l'équipe pédagogique doit être requise pour la rédaction, la relecture multidisciplinaire des épreuves du concours afin de limiter le nombre d'erreurs. La rigueur se doit d'être réaffirmée par les Ministères.

La réforme de la L1 santé annoncée pour 2009 nous amène à nous inquiéter davantage : en effet, la multiplication des concours (pharmacie, odontologie, sage femme et médecine) et l'augmentation du nombre de candidats, ne fera que compliquer la procédure actuelle.

Afin de prévenir l'augmentation de ces problèmes, il serait de bon ton qu'une réflexion nationale soit menée définissant des modalités de concours communes à tous les étudiants de PCEM1 en France.

## 6. Annexes.

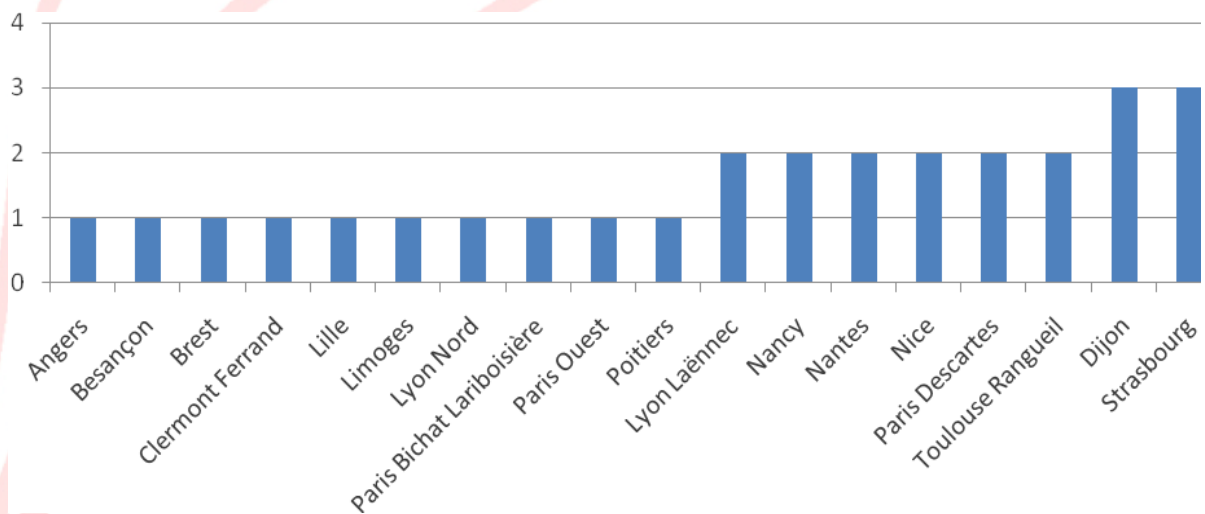
### Annexe 1

#### Types d'erreurs en fonction de la faculté

Annulation d'épreuve par erreur de QCM	Annulation d'épreuve par erreur d'organisation	Ré-organisation d'une ou plusieurs épreuves
Angers (2007)	Brest (2008)	Brest (2008)
Clermont-Ferrand (2006)	Dijon (2007)	Nancy (2004)
Dijon (2006)	Dijon (2008)	Nantes (2005)
Lyon Laënnec (2008)	Lille (2007)	Paris Bichat Lariboisière (2005)
Nice (2006)	Limoges*2 (2008)	Paris Descartes (2005)
Paris Ouest (2006)	Lyon Laënnec (2008)	Paris Descartes (2008)
Poitiers (2008)	Lyon Nord (2004)	Strasbourg (2006)
Strasbourg (2006)	Nancy (2005)	Toulouse Rangueil (2004)
	Nice (2004)	Toulouse Rangueil (2005)
	Toulouse Rangueil (2005)	

### Annexe 2

#### Nombre d'erreurs depuis 2004



## Annexe 3

### Nombre d'erreurs par année

